

# 1

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS\*

Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation en Turquie depuis l'Examen des performances environnementales que lui a consacré l'OCDE en 1999, et évalue dans quelle mesure le pays a atteint ses objectifs nationaux et respecté ses engagements internationaux concernant la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Il examine également les progrès réalisés par la Turquie dans le contexte de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE\*\*, et au regard des recommandations formulées dans l'examen de 1999. Ces progrès ont découlé des décisions et mesures économiques et environnementales prises par les autorités aux niveaux national et territorial, ainsi que par les entreprises, les ménages et les organisations non gouvernementales. Les 45 recommandations formulées ici sont de nature à contribuer au renforcement des performances environnementales de la Turquie.

Au cours de la période étudiée, la crise économique de 2000/2001 a été suivie d'un redressement spectaculaire, à telle enseigne que la Turquie affiche depuis quelques années l'un des taux de croissance économique les plus élevés de la zone OCDE (7.5 % par an en moyenne depuis 2002). Des changements structurels sont également intervenus (privatisation de nouvelles entreprises, libéralisation des prix, intégration dans l'économie européenne et mondiale). Cependant, le secteur informel continue d'occuper une place importante dans l'économie turque. Le pays compte désormais 73 millions d'habitants\*\*\* et sa croissance démographique demeure l'une des plus fortes de la zone OCDE. Le revenu par habitant est en revanche le plus bas des pays de l'OCDE. L'exode rural vers les zones urbaines, industrialisées et touristiques demeure important. La Turquie a pour voisins l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la Géorgie, la Grèce, l'Iran, l'Irak et la Syrie, et elle est bordée par la mer Égée, la mer Noire, la mer de Marmara et la Méditerranée.

La Turquie est confrontée à la difficulté de concilier son essor économique avec le progrès environnemental et social, autrement dit de parvenir à un développement durable. L'énergie, l'industrie, l'agriculture, les transports et le tourisme exercent sur l'environnement des pressions croissantes, qui se traduisent par toute une série de problèmes concernant la qualité de l'air, les services de l'eau, les ressources hydrologiques, la gestion des déchets, l'érosion des sols et la protection de la nature ainsi que le milieu marin. Un certain nombre d'éléments institutionnels et législatifs de la réforme environnementale ont été mis en place, en grande partie dans le cadre des efforts de convergence avec l'acquis

---

\* Conclusions et recommandations examinées et approuvées par le Groupe de travail sur les performances environnementales à sa réunion du 3 juin 2008.

\*\* Les objectifs de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXIe siècle évoqués dans les présentes Conclusions et Recommandations sont : le maintien de l'intégrité des écosystèmes (section 1), le découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique (section 2) et l'interdépendance environnementale à l'échelle planétaire (section 3).

\*\*\* Ce chiffre correspond à la population présente en 2006. La population résidente en 2007 était de 71 millions d'habitants.

environnemental communautaire déployés dans la perspective d'une adhésion à l'UE. L'effort national de planification du développement est remarquable. A l'heure actuelle, les émissions et rejets par habitant restent modestes au regard des moyennes des pays de l'OCDE, mais une grande partie des infrastructures environnementales nécessaires doivent encore être créées dans les zones urbaines et industrialisées. L'environnement ne figure pas parmi les priorités du pays. Le gouvernement, les municipalités et le secteur privé devront intensifier leurs efforts pour assurer une convergence avec les autres pays de l'OCDE dans le domaine de l'environnement. La Turquie, qui est un membre fondateur de l'OCDE, adhère à tous les actes du Conseil de l'OCDE relatifs à l'environnement.

A l'avenir, pour faire face efficacement à ses problèmes environnementaux, la Turquie devra : i) renforcer ses politiques de l'environnement et leur mise en œuvre lorsque c'est nécessaire ; ii) mieux intégrer les considérations d'environnement dans les décisions économiques et sectorielles et iii) continuer de développer la coopération internationale dans le domaine de l'environnement.

## **1. Gestion de l'environnement**

### ***Renforcer la mise en œuvre des politiques environnementales***

Au cours de la période étudiée, le processus d'harmonisation avec l'UE est devenu le premier élément moteur d'une réforme majeure de l'action nationale en matière d'environnement, qui se traduit par l'adoption de nombreuses lois et réglementations nouvelles. La « révision générale », en 2006, de la loi sur l'environnement de 1983, ainsi que la nouvelle loi sur les municipalités, ont contribué à clarifier les responsabilités environnementales assignées aux différents niveaux d'administration. Les capacités en matière de police de l'environnement ont été renforcées par l'adoption de nouvelles réglementations et par la création, au sein du ministère, d'un service distinct chargé de coordonner les efforts de mise en application. La prise en compte des problèmes environnementaux dans l'aménagement du territoire progresse, bien qu'il subsiste des difficultés liées aux activités non déclarées. L'industrie participe à des initiatives volontaires, notamment dans les secteurs du ciment et de la chimie. La Turquie est le pays de l'OCDE où le produit des taxes liées à l'environnement (taxes sur l'énergie et les transports, en l'occurrence) est le plus élevé, puisqu'il représente 4.8 % du PIB et 25 % des recettes fiscales totales, encore que ces prélèvements n'aient pas été conçus à des fins environnementales. Les partenariats public-privé ont été renforcés, notamment grâce à la création de Zones industrielles organisées, qui fournissent des services environnementaux complets aux entreprises. D'après les estimations, les dépenses de lutte contre la pollution sont passées de 1.1 à 1.2 % du PIB.

Malgré les progrès accomplis dans l'alignement sur le droit communautaire de l'environnement, plusieurs textes de loi concernant la protection de l'air, de l'eau et de la nature n'ont pas encore été transposés et plusieurs normes ne concordent pas avec les valeurs limites en vigueur dans l'UE. Il pourrait être utile d'examiner et de modifier la répartition des responsabilités environnementales entre instances gouvernementales. Les intérêts liés au développement l'emportent trop souvent sur les préoccupations d'environnement dans les décisions prises à l'échelon local. L'application des dispositions et son contrôle continuent de poser des problèmes ; il conviendrait de créer un organisme environnemental autonome spécialement chargé d'encadrer et de conduire des inspections aux échelons national et territorial, et de le doter des ressources nécessaires, ainsi que de mettre en place des mécanismes de soutien à la formation et à la surveillance. Il est nécessaire d'accorder une attention particulière au système de délivrance de permis, car la procédure en vigueur, qui s'applique en fonction des milieux, est insuffisante et lourde et impose de renouveler régulièrement les autorisations. Il existe déjà des redevances environnementales en Turquie, et les taxes sur les combustibles et les carburants sont différenciées, mais le pays devrait envisager de recourir à des instruments économiques plus variés pour faire face aux problèmes d'environnement (notamment à des taxes spécifiques, redevances ou systèmes d'échanges de permis d'émission), afin de répondre aux objectifs en matière d'efficacité et de financement tout en tenant dûment compte des aspects sociaux. Le

faible niveau des redevances de mise en décharge freine le développement du secteur du recyclage. Un certain nombre d'installations non déclarées, généralement de petite ou moyenne taille, ne sont pas dotées de systèmes de gestion environnementale. L'adoption de systèmes de ce type dans l'industrie et les organisations publiques devrait être encouragée, de même que le développement des partenariats public-privé. La Turquie est confrontée à la nécessité de mobiliser des ressources considérables pour financer les investissements environnementaux, dans l'optique notamment de réaliser ses nouveaux objectifs environnementaux. Elle devra pour cela engager des fonds publics et privés aux fins de l'amélioration de l'environnement, cela à hauteur des ressources extérieures reçues en vertu des nouveaux instruments d'adhésion à l'UE, et renforcer la capacité des autorités provinciales et locales de préparer des projets détaillés et de les mettre en œuvre. Il lui faudra aussi s'acheminer progressivement vers l'application pleine et entière des principes pollueur-payeur et utilisateur-payeur.

#### Recommandations :

- continuer d'harmoniser la législation environnementale nationale avec l'acquis communautaire dans ce domaine, conformément à la stratégie intégrée de rapprochement avec l'UE en matière d'environnement, en portant une attention particulière aux directives cadres de l'UE et à ses normes d'émission et de qualité ;
- renforcer le système de délivrance de permis : passer de permis accordés sur la base du milieu concerné à un système intégré de prévention et de lutte contre la pollution, en distinguant les grandes installations des petites et moyennes ; recourir au renouvellement périodique des permis pour introduire progressivement des normes d'émission plus strictes ; et promouvoir les meilleures technologies disponibles ;
- renforcer la police de l'environnement, en créant une agence autonome de l'environnement chargée des inspections aux échelons national et territorial, en augmentant les ressources destinées aux activités d'inspection et de contrôle de conformité, et en renforçant la formation des inspecteurs ; prendre en compte les préoccupations environnementales (pollution, ressources naturelles, milieu naturel) à tous les niveaux de l'aménagement du territoire, et renforcer le contrôle du respect des plans d'occupation des sols ;
- recourir davantage aux instruments économiques, moyennant un dosage efficace et efficient de ceux-ci, et en tenant dûment compte des aspects sociaux ; promouvoir l'application des principes pollueur-payeur et utilisateur-payeur, en passant progressivement du financement public au financement privé, et en limitant dans le temps les dispositifs de subventions environnementales ;
- développer les partenariats public-privé et les initiatives environnementales conduites par l'industrie, moyennant une participation adaptée des Associations des entreprises turques ;
- renforcer le système de préparation aux situations d'urgence et d'intervention (par exemple en établissant une commission chargée d'appuyer la mise en œuvre de la législation sur les catastrophes naturelles et industrielles, en élargissant la coordination interinstitutionnelle, en faisant l'acquisition des équipements nécessaires, et en réalisant régulièrement des exercices et des simulations) ;
- renforcer la capacité des autorités provinciales et municipales de préparer et de mettre en œuvre des projets d'infrastructures environnementales, y compris ceux qui bénéficient de financements de l'UE ; poursuivre la réforme de la Banque des provinces pour accroître l'efficacité des transferts de fonds publics aux municipalités et celle des investissements municipaux.

#### *Air*

Au cours de la période étudiée, les émissions nationales de SO<sub>2</sub> et de CO ont été fortement découplées du développement économique de la Turquie. Il est désormais interdit d'utiliser du charbon à forte teneur en soufre pour chauffer les habitations, et son remplacement par le gaz (importé principalement de Russie et d'Iran) progresse dans les zones urbaines. La Turquie a aussi beaucoup accru

sa capacité de lavage du lignite. L'intensité énergétique s'est améliorée, et les problèmes de qualité de l'air sont davantage pris en considération dans la politique énergétique. La nouvelle loi sur l'efficacité énergétique et la loi sur l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité visent à promouvoir la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables. Le gaz naturel, le GPL et le biodiesel bénéficient de taxes à taux réduit. Ces changements découlent en partie des nouvelles réglementations sur les émissions atmosphériques des sources fixes. Toutes les centrales à charbon ont été équipées de dispositifs de désulfuration des gaz de combustion. Dans le secteur des transports, plusieurs nouvelles réglementations sur les émissions des véhicules à moteur et normes de qualité des carburants stimulent le renouvellement du parc de véhicules, et une proportion croissante du parc automobile est équipée de convertisseurs catalytiques. L'utilisation de l'essence au plomb est interdite depuis 2004. Les prix de l'essence et du gazole en Turquie (aux taux de change courants) sont parmi les plus hauts de la zone OCDE, en raison de taxes relativement élevées et des conditions d'approvisionnement dans la région.

Il reste cependant beaucoup à faire. Dans certains centres urbains et industriels, la pollution de l'air ambiant par le SO<sub>2</sub>, les NO<sub>x</sub> et les particules dépasse les normes nationales de qualité de l'air. Les informations sur la qualité de l'air ambiant sont limitées, notamment en ce qui concerne les NO<sub>x</sub> et l'ozone. Les normes d'émission de SO<sub>x</sub> applicables aux petites et moyennes installations employant des combustibles solides ont été renforcées au cours de la période étudiée, mais celles auxquelles doivent se conformer les centrales électriques qui utilisent du fioul à forte teneur en soufre sont encore clémentes au regard des règlements de l'UE. Après un recul notable en 2000-01, le transport routier de marchandises et de personnes a augmenté rapidement ; il constitue une source importante de pollution de l'air, notamment dans les centres urbains. Les taxes applicables à certains carburants et véhicules ne reflètent toujours pas leur impact sur la qualité de l'air. Par exemple, elles sont plus faibles pour le gazole à forte teneur en soufre que pour les carburants à faible teneur en soufre. Les émissions de CO<sub>2</sub> continuent d'augmenter. Il existe des subventions croisées concernant les prix de l'électricité. Même si la Turquie est le premier pays d'Europe qui utilise à grande échelle l'énergie solaire pour le chauffage (de l'eau, notamment), son fort potentiel de production de chaleur à partir des énergies renouvelables (géothermie, solaire thermique et biomasse) n'est pas pleinement exploité. Malgré la modernisation sensible du réseau ferré, le transport ferroviaire de marchandises ne se développe pas et le transport ferroviaire de voyageurs diminue.

#### Recommandations :

- renforcer les normes réglementaires, notamment en ce qui concerne les émissions atmosphériques et la qualité des combustibles et carburants, de manière à les aligner sur la législation de l'UE, et veiller à ce qu'elles soient appliquées avec efficacité et efficience ;
- continuer de promouvoir l'utilisation de carburants plus propres pour les véhicules à moteur et de combustibles moins polluants pour les usages domestiques ;
- recourir davantage aux instruments économiques pour réduire les émissions atmosphériques des sources fixes et diffuses ; réexaminer et réviser, s'il y a lieu, la fiscalité existante sur les carburants et les véhicules à moteur, afin de favoriser la réalisation des objectifs de réduction de la pollution de l'air ;
- poursuivre et accroître les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur énergétique, les transports, l'industrie, le secteur résidentiel et les services, de manière à bénéficier des multiples avantages qui en découlent, y compris ceux liés à la diminution de la pollution de l'air et des émissions de GES ;
- redoubler d'efforts pour tenir compte des problèmes de qualité de l'air dans la politique des transports, y compris en ce qui concerne le transfert modal du trafic routier vers les transports publics (ferroviaires, par exemple), moyennant une analyse coûts-avantages appropriée des investissements, et une coopération entre tous les niveaux d'administration et les secteurs concernés ; développer l'utilisation des véhicules à moteur moins polluants ;
- poursuivre et accroître les efforts visant à améliorer la base d'informations nécessaire à la gestion de

l'air : inclure des polluants supplémentaires dans les inventaires des émissions atmosphériques ; étendre la surveillance de la qualité de l'air ambiant ; adopter et mettre en œuvre le projet de réglementation sur l'évaluation de la qualité de l'air.

### *Eau*

Assurer l'approvisionnement en eau nécessaire à l'économie et à la population faisait partie des toutes premières priorités des 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> Plans nationaux de développement de la Turquie. Ces plans fixaient aussi plusieurs autres objectifs concernant la gestion de l'eau, lesquels sont progressivement atteints. Ainsi, chaque bassin hydrographique fait désormais l'objet d'un plan de gestion de l'eau, et les problèmes de qualité de l'eau sont pris en charge. Financés par les communes et la Banque des provinces, les investissements dans les infrastructures de distribution d'eau et d'assainissement ont augmenté. Le taux de raccordement de la population aux stations d'épuration est en progression et atteint désormais 40 % environ. Sur 19 grandes agglomérations, 16 sont équipées d'installations de ce type. Presque toutes les infrastructures d'irrigation (95 %) ont été transférées à des associations d'usagers et leur exploitation est de plus en plus efficiente. Dans un souci d'harmonisation avec le cadre juridique de l'UE, plusieurs réglementations ont été adoptées concernant les rejets de substances dangereuses dans l'eau, la qualité des eaux de surface destinées au prélèvement d'eau potable, la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, l'épuration des eaux résiduaires urbaines, l'utilisation de l'eau en aquaculture et la qualité des eaux de baignade. Le ministère de l'Environnement et des Forêts est responsable de la gestion tant qualitative que quantitative des ressources en eau.

Cependant, la qualité des eaux de surface est restée médiocre dans de nombreux cas, ou s'est détériorée faute d'une protection suffisante contre la pollution, qui atteint des niveaux alarmants dans certaines grandes agglomérations. En dépit de certains progrès, 53 % environ des eaux usées industrielles sont toujours rejetées dans les cours d'eau ou les eaux côtières sans aucun traitement, alors qu'elles contiennent souvent du mercure, du plomb, du chrome et du zinc. La qualité et le niveau des eaux souterraines sont préoccupants, les nappes étant souvent contaminées par des ruissellements provenant des réseaux d'égouts ou des décharges, et ces eaux étant de plus en plus fréquemment utilisées par les ménages et l'agriculture. Les utilisations non comptabilisées et les déperditions (par exemple, utilisations non facturées, utilisation illicites, fuites) représentent 55 % environ. Si le prix de l'eau potable a été majoré, dans le but de couvrir les frais d'exploitation, celui de l'eau destinée à l'industrie et à l'agriculture demeure trop bas, de même que celui des services d'assainissement. Il en résulte que l'eau est utilisée de manière inefficace, que les besoins en infrastructures hydrauliques sont excessifs et que les communes sont lourdement endettées. La pollution par les nitrates et les pesticides d'origine agricole se poursuit. Les deux tiers des terres agricoles sont sujettes à l'érosion. Les grands ouvrages hydrauliques, tels que les barrages, figurent toujours en bonne place dans la gestion de l'eau, répondant à des objectifs de développement économique et aux besoins de la population.

#### Recommandations :

- adopter une loi générale sur l'eau, établissant un équilibre entre l'offre et la demande dans la gestion des ressources en eau ;
- continuer de développer la gestion des ressources en eau par bassin hydrographique, en s'attachant aussi bien à la qualité qu'à la quantité ; mettre en place des conseils de bassin afin de renforcer la coopération et le partenariat entre les autorités et les usagers de l'eau (communes, entreprises, agriculteurs) sur la base de projets pilotes ;
- promouvoir l'amélioration des infrastructures de distribution et d'assainissement ; encourager les économies d'eau et les investissements permettant de réduire les déperditions ;
- favoriser une tarification adéquate des services de l'eau pour les ménages, l'industrie et l'agriculture,

en prêtant attention à l'efficacité, au recouvrement des coûts et à l'accessibilité financière ;

- redoubler d'efforts pour promouvoir le respect de la législation sur les eaux usées dans l'industrie (par exemple, système de permis approprié, réponses aux infractions) ;
- réduire la pollution de l'eau due à l'agriculture (par exemple, identification des zones vulnérables aux éléments nutritifs, plans de lutte contre la pollution, codes de bonnes pratiques agricoles, inspections et police de l'eau efficaces) ;
- poursuivre les efforts en vue de développer la surveillance de l'eau, promouvoir l'analyse des répercussions économiques et sanitaires de la pollution de l'eau.

### *Nature et biodiversité*

La superficie des forêts et autres zones boisées a augmenté, pour atteindre 27.2 % du territoire national. Les efforts de boisement, consentis en partie pour lutter contre l'érosion des sols, se sont traduits par la plantation de 250, 350 et 400 millions de jeunes plants en 2005, 2006 et 2007, respectivement, ce qui représente une contribution majeure à la campagne du PNUE visant à planter au moins 1 milliard d'arbres chaque année dans le monde. La législation concernant la biodiversité a été améliorée, de même que la coopération et la coordination institutionnelles qui s'y rattachent. La superficie totale des zones protégées s'est accrue au cours de la période étudiée et représente désormais 5.3 % de la superficie terrestre totale de la Turquie. Le pays a continué de renforcer la protection de ces zones au moyen de plans de gestion. La participation du public est devenue un élément important de l'établissement des inventaires du patrimoine naturel, des projets de conservation et des plans de gestion. Des progrès considérables ont été obtenus en matière de sensibilisation et d'éducation du public aux questions de conservation de la nature (vastes programmes menés dans les écoles, ateliers d'été et formation destinés à divers groupes, y compris les chefs religieux et les militaires). Des mesures économiques initiales ont été adoptées pour promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement, notamment en vue de résoudre les problèmes de salinité des sols et de soutenir l'agriculture biologique. La Turquie a ratifié toutes les grandes conventions internationales sur la préservation de la nature, à l'exception de la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

Quoi qu'il en soit, certaines parties de la riche diversité biologique de la Turquie sont menacées, et les pressions qu'elles subissent sont appelées à augmenter, dans une large mesure sous l'effet du tourisme, de l'urbanisation, du développement de l'industrie et de l'agriculture, ainsi que des grands projets d'infrastructures en zone rurale. Les aires protégées devraient être étendues et reliées entre elles. La Turquie devrait envisager de protéger strictement certaines parties de ses côtes sauvages, notamment les plages, les deltas et les zones humides. Le ministère de l'Environnement a élaboré en 2001 une stratégie et un plan d'action nationaux pour la biodiversité, dont il est en voie d'adopter une version actualisée en 2006. Plusieurs lois distinctes visent à protéger et réglementer la biodiversité, les habitats et les paysages, mais il n'existe aucune législation cadre globale. La surveillance et l'établissement des inventaires incombent au ministère de l'Environnement et des Forêts, mais rares sont les inventaires effectués à l'échelle du pays. Ainsi, les inventaires des espèces en danger et les listes rouges correspondantes sont incomplets et n'ont pas encore été publiés. L'érosion sévit à grande échelle. De nouveaux efforts sont nécessaires pour tenir compte des problèmes de préservation de la nature et de la biodiversité dans l'agriculture, la foresterie et l'aménagement du territoire.

### Recommandations :

- rédiger et adopter une loi cadre portant sur tous les aspects de la préservation de la nature et de la biodiversité ;
- achever, approuver et mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité établis en 2006, en les assortissant d'objectifs et d'échéances, comme le suggère la CDB ; fixer des objectifs concernant la prise en considération des problèmes touchant à la biodiversité dans la politique agricole et les autres politiques sectorielles ;
- créer des zones protégées, de manière à atteindre l'objectif national de 10 % d'ici à 2010 ; les constituer en réseau maillé ; élaborer, adopter et mettre en œuvre des plans de gestion pour toutes les zones protégées ;
- poursuivre les efforts de reboisement et de foresterie durable ; poursuivre et accroître tous les efforts de lutte contre l'érosion ;
- améliorer la gestion des zones côtières ; fixer un objectif concernant la protection stricte des parties sensibles du littoral et mettre en œuvre les moyens nécessaires à sa réalisation ; tenir compte de la conservation de la nature dans le développement du tourisme ;
- achever l'inventaire des espèces en danger ; publier la liste rouge correspondante ; améliorer les statistiques et les indicateurs relatifs à la biodiversité ;
- continuer de promouvoir l'éducation et la sensibilisation à la conservation de la nature.

## **2. Vers un développement durable**

### ***Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques***

Dans le cadre d'une solide planification nationale de l'activité économique et du développement, fondée sur des plans nationaux de développement (PND), les considérations environnementales sont de plus en plus souvent prises en compte dans plusieurs secteurs, ce qui se traduit par un certain progrès dans la pratique du développement durable. Le niveau des prix des carburants et des taxes qui les frappent (parmi les plus élevés des pays de l'OCDE) incite à réduire la consommation d'essence et de gazole et à renouveler le parc de véhicules à moteur. L'intensité énergétique s'est améliorée, de même que l'intensité d'utilisation des ressources. Le lignite, qui engendre une forte pollution lorsqu'il est utilisé pour produire de l'énergie, ne donne plus lieu à des subventions directes. La structure des subventions agricoles a évolué au profit d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Un découplage absolu a été opéré en ce qui concerne la production de déchets municipaux et l'utilisation d'engrais. Le cadre réglementaire relatif à l'évaluation de l'impact des projets sur l'environnement a été renforcé et des mesures ont été prises en faveur de l'évaluation environnementale stratégique de l'action publique.

Cependant, la Turquie est confrontée à un certain nombre de problèmes environnementaux dus à des modes de production et de consommation non durables. Globalement, l'intensité d'utilisation de matières en Turquie reste parmi les plus fortes de la zone OCDE, de même que l'intensité de pollution (émissions de SO<sub>x</sub> et de NO<sub>x</sub> par unité de PIB, par exemple). Cette situation reflète en partie la structure de l'économie du pays (premier importateur mondial de déchets de métaux, transformés en produits métalliques exportés vers le Moyen-Orient, gros importateur et producteur de coton, et gros exportateur de produits en coton vers l'Europe). Les initiatives prises pour accélérer le développement économique et social ne prennent pas toujours en compte les considérations environnementales, notamment à l'échelon infranational, pour lequel l'environnement ne fait pas partie des premières priorités. Les subventions préjudiciables à l'environnement, en particulier dans le secteur de l'énergie, continuent d'encourager les activités polluantes. Avec une croissance économique forte, on peut s'attendre à ce que le parc de véhicules à moteur et le trafic routier continuent d'augmenter, de même que la production de déchets municipaux et industriels. La gestion des déchets exigera de développer considérablement les

infrastructures de collecte et de traitement. Le dynamisme affiché par la Turquie préalablement au Sommet mondial sur le développement durable de 2002 et immédiatement après a suscité de nombreux éloges, mais les efforts déployés pour intégrer la durabilité dans les politiques sectorielles ont été mis en œuvre par le biais d'un projet de l'UE, et de nouvelles mesures devraient être prises pour les faire fructifier.

Recommandations :

- établir une « commission fiscale verte » chargée d'examiner et de réviser tout l'éventail des instruments économiques utiles à la protection de l'environnement (à savoir taxes, redevances, échanges de permis, etc.) ; envisager une réforme fiscale verte générale, éventuellement neutre sur le plan des recettes ; revoir la fiscalité relative aux véhicules à moteur ; créer des taxes sur les produits et intrants polluants (détergents, accumulateurs électriques, pesticides, engrais, CFC, par exemple) ;
- réduire les subventions préjudiciables à l'environnement, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie, moyennant des mesures appropriées pour parer aux pertes de compétitivité et aux effets redistributifs ;
- développer l'information économique sur l'environnement (par exemple, dépenses environnementales, taxes liées à l'environnement, prix des ressources, emploi) ; développer les analyses économiques (analyses coûts-avantages des projets environnementaux, par exemple) ;
- entreprendre une évaluation environnementale stratégique de la politique des transports et de la politique agricole ;
- maintenir le cap sur le développement durable au sein des pouvoirs publics, et plus généralement dans le pays, en s'appuyant sur un comité interministériel doublé d'un conseil consultatif auxquels participent largement les institutions du secteur privé et le public.

***Intégration des décisions environnementales et sociales***

Des efforts importants ont été faits pour accroître l'accès du public à l'information en général et aux informations sur l'environnement en particulier. Les rapports annuels sur l'état de l'environnement établis à l'échelon des provinces sont désormais complétés par des rapports nationaux. Outre les rapports sur l'état de l'environnement et les données sur l'environnement obtenues par l'Institut national de statistique, des unités d'information ont été créées dans certaines administrations publiques afin d'informer la population sur les questions d'environnement. La participation du public à la gestion des zones protégées, au développement rural et aux procédures d'EIE est désormais courante et le nombre d'ONG environnementales a augmenté. Des initiatives visant à sensibiliser la population aux problèmes d'environnement, notamment stages de formation aux problèmes d'environnement et campagnes d'information, sont organisées à l'adresse des collectivités rurales, des forces armées et des chefs de prière. Plusieurs procès ont eu lieu concernant des infractions à la réglementation et des atteintes à l'environnement et à la santé publique. Au cours de la période étudiée, l'éducation à l'environnement a été notablement développée à tous les niveaux au sein du système officiel, en particulier dans les établissements préscolaires, primaires et secondaires.

La Turquie connaît toujours de fortes disparités régionales, la pauvreté touchant davantage l'Est et le Sud-Est de l'Anatolie, ainsi que les banlieues des zones métropolitaines. Plusieurs programmes régionaux soutiennent le développement économique des régions défavorisées, mais souvent, ils ne font pas assez de place à l'environnement et au développement durable. Les études sur les relations entre les services chargés de la santé publique et les services chargés de l'environnement sont rares, et les liens entre politique sanitaire et politique de l'environnement devraient être renforcés. L'amélioration de la qualité de l'environnement pourrait avoir des répercussions très bénéfiques liées à la santé, notamment une hausse de la productivité de la main-d'œuvre, une diminution des dépenses de santé et un accroissement du bien-être de la population. Les préoccupations environnementales devraient être prises en compte dans le



développement et l'innovation technologiques, ce qui pourrait stimuler l'emploi, en particulier dans l'industrie. Les ONG environnementales sont confrontées à des difficultés, y compris pour s'établir, coopérer avec les autres ONG et lever des fonds. La Turquie n'est pas encore partie à la Convention d'Aarhus.

Recommandations :

- établir un Livre blanc sur l'interface santé-environnement ; concevoir et mettre en œuvre un plan national d'action pour la santé et l'environnement ; poursuivre la mise en œuvre du plan national d'action pour la santé environnementale des enfants ;
- réduire le pourcentage de la population n'ayant pas accès aux services d'environnement (adduction d'eau, assainissement, déchets) afin d'améliorer la santé et la qualité de vie, en particulier des ménages à faible revenu ;
- tenir compte des problèmes d'environnement et de développement durable dans les programmes de développement régional, en prêtant une attention particulière aux régions rurales et défavorisées ;
- promouvoir les mesures de protection de l'environnement qui contribuent à stimuler la création de revenu et d'emplois, en premier lieu dans les zones rurales et les quartiers pauvres des grandes villes ;
- continuer de surveiller l'application du droit d'accès à l'information environnementale et du droit d'accès à la justice en ce qui concerne les questions d'environnement, et rectifier la mise en œuvre si nécessaire ;
- continuer de renforcer l'éducation à l'environnement ; accroître les efforts des autorités publiques et des ONG environnementales en matière de sensibilisation aux questions d'environnement.

### 3. **Coopération internationale**

Au cours de la période étudiée, la Turquie a considérablement renforcé son action au sein de la communauté internationale dans le domaine de l'environnement. Elle est actuellement partie à la plupart des grands accords et programmes régionaux et mondiaux sur l'environnement, et sollicite activement différents mécanismes internationaux pour bénéficier d'une assistance technique et financière à l'appui de ses priorités environnementales nationales. Dans le cadre des efforts de convergence en vue d'une adhésion, la coopération avec l'UE aide les dirigeants turcs à ne pas perdre de vue les responsabilités et engagements internationaux du pays dans le domaine de l'environnement. La Turquie a rempli quatre ans avant la date butoir ses engagements au titre du Protocole de Montréal, à savoir supprimer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, résultat d'autant plus notable que le pays s'oppose aux objectifs internationaux chiffrés de réduction de la pollution au nom de sa « situation particulière » (un faible niveau de revenu par habitant, qui l'oblige à privilégier la croissance économique). Elle a considérablement amélioré la sécurité maritime en mettant en place un système ultramoderne d'organisation du trafic maritime dans ses détroits et en élaborant, aux échelons régional et (parfois) municipal, des plans d'intervention en cas de marée noire bénéficiant d'un renforcement des effectifs, de la formation et des équipements. Le durcissement des réglementations sur la gestion des mouvements transfrontières de déchets dangereux a permis à la Turquie de se mettre en conformité avec les dispositions de la Convention de Bâle et avec les règles de l'OCDE. Le pays a donné des suites non négligeables aux Conférences des Parties aux Conventions des Nations Unies sur la diversité biologique, d'une part, et sur la lutte contre la désertification, d'autre part, et il progresse dans l'observation de ses obligations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qu'il a ratifiée en 2004. La Turquie a récemment engagé une procédure d'adhésion au protocole de Kyoto.

En dépit de certaines avancées dans la coopération régionale visant à lutter contre la pollution marine dans les mers Noire, Méditerranée, Égée et de Marmara, et de l'amélioration de la qualité de l'eau dans certaines régions, la qualité des eaux côtières est gravement menacée en Turquie, en particulier du fait

des rejets d'eaux usées municipales et industrielles peu ou pas traitées. La gestion des pêches maritimes a été améliorée par une série de réglementations nouvelles (pratiques halieutiques, zones interdites à la pêche, saisons de fermeture et règles sur les équipements), mais plusieurs stocks de poissons se trouvent dans un état préoccupant. En ce qui concerne l'industrie, les instances chargées de procéder aux inspections et de faire respecter la réglementation manquent de moyens et la volonté politique fait défaut, ce qui limite la capacité du pays d'améliorer les conditions environnementales sur les lieux de travail et de réduire les risques d'accidents industriels préjudiciables à l'environnement. Des efforts supplémentaires s'imposent pour promouvoir une croissance industrielle écologiquement rationnelle en soumettant les investissements directs étrangers, les crédits à l'exportation et les règles imposées aux entreprises turques opérant à l'étranger à des conditions et critères environnementaux efficaces. Selon de récentes analyses de l'UE, le secteur de la chimie est très loin de respecter la législation communautaire et les règles de bonne gestion des produits chimiques potentiellement toxiques faisant l'objet d'échanges internationaux. Malgré les efforts déjà accomplis (programmes de formation, brochures, etc.), la réponse de la Turquie aux exigences de la CITES concernant le contrôle du commerce d'espèces en danger est limitée, et il est indispensable de renforcer encore les inspections effectuées par les douaniers. Contrairement à ses engagements, le pays n'a pas fourni les données et pris les mesures prévues au titre de la Convention de la CEE-ONU sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

#### Recommandations :

- continuer de renforcer les actions nationales visant la mise en œuvre des programmes et accords multilatéraux et régionaux sur l'environnement auxquels participe la Turquie, et d'exploiter pleinement le soutien technique et financier mis à disposition par la communauté internationale au travers de ces dispositifs ;
- continuer d'améliorer la contribution aux efforts internationaux de lutte contre le changement climatique en élaborant un plan national d'action sur le changement climatique assorti d'objectifs clairs, de priorités et d'échéances, et qui définisse également les responsabilités de tous les secteurs de la société turque ; et envisager de fixer des objectifs non contraignants déterminés au niveau national (par exemple en matière de consommation d'énergie, de sources d'énergie renouvelables, de reboisement et d'émissions de gaz à effet de serre), ce qui entretiendrait la dynamique de la stratégie nationale et témoignerait clairement de la détermination et des intentions de la Turquie à l'adresse des autres pays ;
- poursuivre les efforts en vue de l'adhésion au Protocole de Kyoto ;
- renforcer les politiques, orientations et exigences nationales régissant les performances environnementales de l'industrie, aussi bien en Turquie qu'ailleurs, ce qui supposerait de prendre davantage en compte les considérations d'environnement dans les décisions relatives à l'investissement direct étranger et aux crédits à l'exportation, et aussi d'appliquer rigoureusement à l'industrie turque les dispositions environnementales des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- entretenir un dialogue ouvert et dynamique avec les pays voisins au sujet des problèmes posés par les cours d'eau transfrontières, dans l'optique d'assurer une gestion quantitative et qualitative rationnelle des ressources en eau, et renforcer la coopération entre pays riverains ;
- accélérer les efforts visant à protéger les eaux côtières de la Turquie contre la pollution d'origine tellurique, compte tenu des risques importants qui pèseraient sur la croissance économique, le tourisme et la santé publique si rien n'était fait pour enrayer la dégradation de la qualité de l'eau ;
- introduire un élément spécifiquement axé sur l'environnement dans le programme en expansion de la Turquie en matière d'aide au développement et, éventuellement, créer un poste de correspondant chargé de l'environnement au sein de l'Agence de développement et de coopération internationale pour superviser et coordonner les activités d'assistance environnementale, et aussi contribuer à assurer la rationalité écologique du programme global d'APD.

